

Compte Rendu N° 4 Réunion SIPER du 19 mars 2021

Présents :

Avilley, Saintvoirin Cyril / **Bonnal**, Wicky Danièle / **Fontenelle Montby**, Savourey Joseph / **Gouhelans**, Dufay Caroline / **Mondon**, Cornet Charles-Henri / **Montagney**, Louis Lionel / **Montussaint**, Chaillet Alexandre / **Rougemont**, Chagué Benoît, Cordier Mélissa, Courgey Claude, Culot François-Xavier, Collery Martine, Ducroux Séverine, Pilliot Céline et Salvi Thierry

Absents excusés :

Tallans, Tognol Céline / **Tressandans** Garnier Emmanuelle
Rougemont, Borne Alexandra avec procuration à Collery Martine

Secrétaire de séance : Pilliot Céline

La séance est ouverte à 20h05

Le dernier compte rendu de la séance du 18 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité

Le Président accueille et présente à l'assemblée monsieur Foucault du Syndicat d'Energie du Doubs qui a pour mission l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre des futurs travaux de rénovation du bâtiment des écoles élémentaire et maternelle.

Il demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour « L'organisation du temps scolaire ».

Présentation des futurs travaux du bâtiment des écoles.

Avant que monsieur Foucault ne commence sa présentation, le Président informe les membres présents, que, dans le cadre de cette AMO, il a demandé la réalisation une pré-étude du bâtiment, des cours, d'un parking à l'arrière des écoles et d'un préau pour la maternelle. Cela explique le fait que le montant des travaux qui va être annoncé soit plus conséquent que celui indiqué verbalement lors de la réunion du 18 décembre dernier. Il informe aussi qu'un comité de pilotage dit « COPIL » va être mis en place. Il sera composé :

- du Président du SIPER ;
- de l'assistant à maîtrise d'ouvrage ;
- des directrices des écoles, mesdames Beauguitte, pour la maternelle, et Mercier, pour l'élémentaire ;
- des parents d'élèves des écoles primaire et maternelle ;
- des délégués de classes ;
- de membres volontaires du SIPER ;
- des représentants de l'association les Écoles Rubrimontaines.

Le bâtiment : l'objectif est d'arriver à un niveau d'isolation Basse Consommation. Pour l'atteindre, il est prévu de réaliser : une isolation par l'extérieur, en accord avec l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France qui sera consulté, une isolation des combles et la pose de nouvelles portes et fenêtres.

La chaufferie : une chaudière à pellets sera installée dans le sous-sol du bâtiment assurant un mode de chauffage économique et écologique.

Syndicat *Intercommunal Pour les Ecoles de Rougemont*

*** SIPER ***

La cour de l'école primaire : afin de faire face aux chaleurs excessives que nous rencontrons maintenant tous les ans à l'approche de l'été, il serait nécessaire de prévoir une désimperméabilisation du revêtement actuel. Les agencements prévus pour y parvenir sont :

- La plantation de plusieurs arbres.
- l'agencement d'un salon de lecture extérieur, sur un sol perméable, et la réalisation d'un aménagement paysager.

La cour de l'école maternelle : cette cour étant dépourvue de préau, son aménagement est aujourd'hui une priorité. Il s'agirait de réaliser un préau pédagogique et de s'appuyer sur un programme basé sur les énergies renouvelables et la gestion de l'eau de pluie. Il serait composé de la façon suivante :

- une partie de la toiture serait composée de panneaux photovoltaïques ;
- une cuve enterrée récupérerait les eaux de pluie ;
- une pompe à eau qui fonctionnerait avec l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques ;
- l'agencement d'un jardin qui serait travaillé « en permaculture » et assurerait la désimperméabilisation du sol.

L'aménagement d'un parking vert situé le long de la Voie Verte : l'espace de stationnement des véhicules du personnel, situé à l'arrière du bâtiment et le long de la voie verte, mériterait un élargissement. La démarche et les travaux à réaliser seraient ainsi les suivants :

- prendre du terrain sur le domaine de la voie verte ;
- réaliser un parking avec des matériaux perméables ;
- installer une borne de recharge pour les véhicules électriques.

Travaux intérieurs : une réorganisation sera mise en place par les directrices et le personnel. La rénovation de la bibliothèque actuelle a cependant déjà été demandée. Quelques cloisons doivent être démolies pour réagencer cette dernière.

L'enveloppe prévisionnelle pour les travaux est de 1 600 000 euros pour la globalité du projet répartie approximativement comme suit :

- 800 000 € pour la rénovation énergétique du bâtiment et chaufferie bois
- 40 000 € pour l'installation solaire photovoltaïque
- 200 000 € pour la rénovation intérieure
- 200 000 € pour la rénovation complète de la toiture et l'accessibilité (ascenseur)
- 260 000 € pour la désimperméabilisation, revégétalisation et aménagement extérieur
- 100 000 € pour la création du préau pédagogique
- 200 000 € pour la maîtrise d'œuvre + AMO + prestation annexe

Subventions : Dotation Etat Travaux Ruraux

Département

Région Effilogis et ENVI (Espaces Nouveaux Villages Innovants)

Caisse d'Allocations Familiales

Fond Européen « FEADER »

Agence de l'Eau

SYDED

Le Président remercie monsieur Foucault pour son travail, il rappelle aussi que ce dossier prendra un certain temps et que les finances seront le facteur principal de décision.

Syndicat *Intercommunal Pour les Ecoles de Rougemont*

*** SIPER ***

Il demande aux membres du SIPER la permission de déposer le dossier dit « Rénovation des écoles de Rougemont » aux différents partenaires financiers cités ci-dessus.

Les membres du SIPER autorisent, à l'unanimité, le Président à présenter le dossier « Rénovation des écoles de Rougemont ».

Participation des communes pour l'année 2021

Le Président présente la participation des communes pour l'année 2021. Il rappelle que le montant de chaque commune est calculé en fonction du nombre d'habitants et d'élèves inscrits. Seule la commune de Tressandans n'a pas d'élève inscrit.

Le montant de la participation des communes est de 67,48 € par habitant et de 1146,78 € par élève.

Le montant de la participation de Tressandans est divisé par 2 soit 33,74 € par habitant.

A partir de cette base, le montant total proposé est ainsi de 250 000 €.

Les membres du SIPER acceptent à l'unanimité cette proposition.

Subventions 2021 aux écoles élémentaire et maternelle

Le Président rappelle que le montant alloué pour l'année 2020 était de 8 € par élève. Il propose, pour 2021, de renouveler avec le même montant, ce qui donne les sommes suivantes :

Ecole élémentaire : 8€ x 89 élèves = 712 €

Ecole maternelle : 8€ x 38 élèves = 304 €

Ces montants sont acceptés à l'unanimité par les membres du SIPER pour la subvention 2021.

Budget

Vote du Compte de Gestion 2020

Vote du Compte Administratif 2020

Vote du Budget Primitif

Le Président annonce les résultats et présente le budget ligne par ligne.

Résultats 2020

Fonctionnement : recettes 317 291.69 € - dépenses 259 273.74 € = + 58 017.95 €

Investissement : recettes 77 392.70 € - dépenses 46 155.56 € = + 31 237.14 €

Solde à reporter au compte 002 : + 58 237.14 € au budget 2021

Solde à reporter au compte 001 : + 31 237.14 € au budget 2021

Budget 2021

Fonctionnement : recettes 329 000 € et dépenses 329 000 €

Investissement : recettes 74 550 € et dépenses 74 550 €

Voir tableau en pièce jointe

Les compte de gestion et compte administratif sont votés à l'unanimité par les membres du SIPER.

Le budget 2021 est voté à l'unanimité par les membres du SIPER.

Dérogation entrante pour l'enfant Clémence Mougin de Thieffrans

Dérogation sortante pour l'enfant Emma Devillers de Montagney-Servigney

Le Président propose de prendre contact avec le représentant des écoles de Montbozon et de lui proposer de faire un échange de bon procédé. Chacun accepte la dérogation qui lui est demandée sans aborder le problème financier puisque ces entrée et sortie « s'annulent » comptablement parlant.

Les membres du SIPER autorisent à l'unanimité le Président à faire cette démarche.

Le résultat de cette démarche vous sera transmis ultérieurement par mail.

Choix d'un prestataire pour la gestion du périscolaire suite à Appel d'Offres .

Suite à la discussion du 18 décembre au sujet de la gestion du périscolaire par les Francas, les membres du SIPER avaient autorisé le président à dénoncer la convention avec les Francas. De plus, cette dernière arrivait à échéance.

Le président a donc dénoncé cette convention le 23 décembre 2020 et, comme la loi l'exige, un appel d'offres à candidatures a été lancé.

Un cahier des charges a été établi et une annonce a été faite sur les journaux officiels.

Un seul candidat a répondu à cet appel, il s'agit des Francas. Le contrôle du dossier de candidature a été fait en tenant compte des critères suivants :

- la présentation d'un programme pédagogique ;
- le détail de la démarche à suivre en cas de nécessité de faire le signalement d'un enfant au comportement préoccupant ;
- la présentation du budget ;
- le montant de leur prestation qui est de 61 000 € par année scolaire.

Le Président demande aux membres du SIPER de se prononcer.

Les membres, à l'unanimité, acceptent et autorisent le Président à signer cette nouvelle convention avec les Francas.

Organisation du temps scolaire

Le président rappelle que l'organisation du temps scolaire est toujours de 4,5 jours par semaine. Depuis la rentrée 2018, le SIPER a obtenu une dérogation pour une organisation à 4 jours par semaine. Si le choix des membres du SIPER est de continuer avec cette organisation sur 4 jours, alors il faut renouveler la demande de dérogation.

Les membres du SIPER, à l'unanimité, souhaitent renouveler cette demande.

La séance est levée à 22h20.